



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

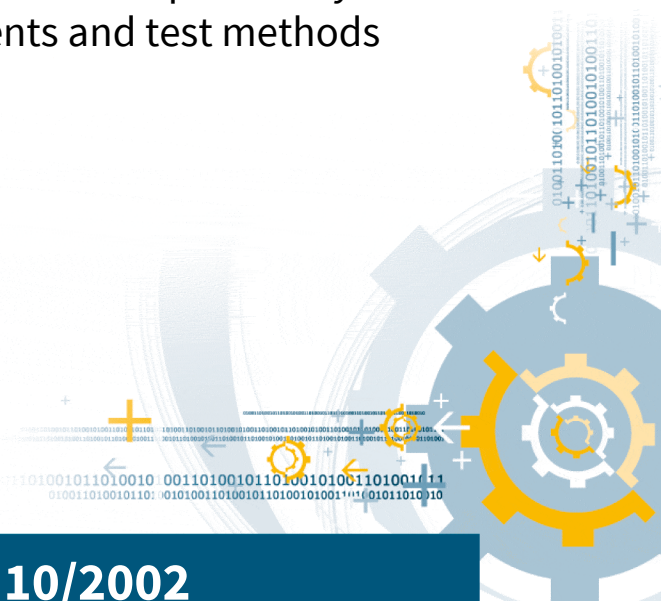
ILNAS-EN 14059:2002

Lampes à huile décoratives - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Dekorative Öllampen -
Sicherheitsanforderungen und
Prüfverfahren

Decorative oil lamps - Safety
requirements and test methods

10/2002



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 14059:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 14059:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Lampes à huile décoratives - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Dekorative Öllampen - Sicherheitsanforderungen und
Prüfverfahren

Decorative oil lamps - Safety requirements and test
methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 9 septembre 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

1	Domaine d'application.....	5
2	Références normatives.....	5
3	Termes et définitions.....	5
4	Exigences.....	6
4.1	Exigences générales.....	6
4.2	Arêtes, coins et points vifs.....	6
4.3	Stabilité.....	6
4.4	Résistance au choc.....	6
4.5	Protecteur de mèche.....	6
4.6	Couvercle du trou de remplissage.....	6
4.7	Étanchéité.....	6
4.8	Durabilité du marquage.....	6
4.9	Attrait pour les enfants.....	7
5	Méthodes d'essai.....	7
5.1	Conditions générales d'essai.....	7
5.2	Essai d'arêtes, de coins et de points vifs.....	7
5.3	Essai de stabilité.....	7
5.4	Essai de résistance au choc.....	7
5.4.1	Principe de l'essai.....	7
5.4.2	Appareillage.....	7
5.4.3	Procédé.....	8
5.5	Essai du protecteur de mèche.....	8
5.6	Essai du couvercle du trou de remplissage.....	8
5.7	Essai d'étanchéité.....	9
5.8	Essai de durabilité du marquage.....	9
6	Informations relatives au produit.....	9
6.1	Informations générales.....	9
6.2	Informations à l'intention des acheteurs.....	9
6.3	Mode d'emploi.....	10
6.4	Marquage, étiquetage et emballage.....	10
	Annexe A (normative).....	11

Avant-propos

Le présent document EN 14059:2002 a été préparé par le CMC.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2003, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2003.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Introduction

L'ingestion des huiles lampantes peut entraîner des lésions sévères du poumon et même la mort.

Les petits enfants de 1 à 3 ans sont particulièrement touchés par ce risque s'ils boivent l'huile directement à partir des lampes. De très faibles quantités d'huile lampante (probablement moins de 80 mg/kg – 150 mg/kg de poids corporel) suffisent à causer des complications pulmonaires sérieuses avec des conséquences mortelles.

L'objectif principal de cette norme de sécurité pour lampes à huile est de restreindre l'accès des petits enfants à l'huile contenue dans les lampes à huile décoratives ; elle recouvre cependant aussi d'autres aspects de sécurité.

Les produits correspondant aux exigences de cette norme ne devraient pas être considérés comme complètement sûrs. On ne peut pas escompter que les enfants ne soient pas parfois capables d'accéder à l'huile contenue dans les lampes. Il est cependant probable que le risque d'empoisonnement accidentel soit considérablement réduit pour les lampes à huile conformes à cette norme.

Toute personne ayant l'intention de placer une lampe à huile remplie sur le marché devra tenir compte du fait qu'elle doit respecter les règlements européens y afférents.